

vis cache sur mon vehicule

Par khalif, le 15/12/2012 à 21:05

Bonjour,

j'ai acheté mon véhicule en novembre 2011 c'est une bmw x6 35d a un particulier avec une extension de garantie bmw jusqu'au 100000km actuellement ma voiture au compteur 73400km

la semaine dernière il met arrivé un petit pépin une panne moteur donc j'ai appeler l'assistance bmw qui pris a charge le remorquage (j'étais en Allemagne) le technicien a mis la valise pour localiser le problème et il s'est aperçu que le moteur a été préparé et qu'il n'est plus d'origine conséquence je n'ai plus la garantie constructeur bmw

j'ai récupéré mon véhicule et j'ai pu me rendre jusqu'à mon domicile pour rappeler mon assurance 0km pour qu'il la remorque dans garage bmw france car je n'ai bien compris le technicien allemand, le garage bmw en France est déjà au courant que la garantie est caduque

ma question maintenant

est-ce que je peux déposer une plainte pour vice caché a l'ancien propriétaire

je vous remercie de m'avoir lu

j'attends vos réponses

bonne journée